



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question au Gouvernement n° 3180

Texte de la question

TARIFS DE LA POSTE POUR LE PORTAGE DE REPAS

M. le président. La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Philippe Folliot. La Poste marche-t-elle sur la tête ? (*" Oui ! " sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) On peut légitimement se poser la question. En effet, au moment même où elle lance une politique d'aide à la personne, elle multiplie par quinze, en le portant de 1,37 à 19,52 euros, le tarif du portage de repas à domicile dans le canton de Vabre et la communauté de Viane.

Conseiller général de ce canton du Tarn et président du SIVOM, j'ai été en 1995 l'initiateur de ce service de portage de repas par La Poste, qui était alors une première dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Cette initiative, qui avait alors été distinguée par un prix national pour l'innovation, était fondée sur le principe gagnant-gagnant. En effet, l'objectif était, dans un territoire isolé de moyenne montagne à faible densité de population, d'offrir à des personnes âgées, pour la plupart titulaires de petites retraites agricoles, un service social dont le coût soit raisonnable pour l'usager sans générer pour autant de déficit de fonctionnement à la charge des collectivités, mais en assurant au contraire un chiffre d'affaires inespéré à ce service public de proximité dont l'avenir est menacé.

Une telle remise en cause d'une expérience couronnée depuis dix ans d'un succès unanimement reconnu n'est-elle pas en contradiction avec les grands discours de La Poste en faveur de la proximité et du service public ? (*" Si ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pouvez-vous poser votre question, mon cher collègue ?

M. Philippe Folliot. L'UDF voit dans ce dysfonctionnement le symbole de ce que beaucoup récusent : le mépris de la part d'une entreprise publique, que la nécessité de s'adapter ne devrait pas amener à se renier.

M. le président. Monsieur Folliot...

M. Philippe Folliot. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre de l'industrie ? (*" Rien ! " sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Nous avons besoin d'interlocuteurs crédibles et sérieux, qui convainquent La Poste de renoncer à ces tarifs extravagants : c'est la condition *sine qua non* pour que la population concernée continue à bénéficier d'un service de qualité à un coût décent, assuré par une entreprise publique dynamique, innovante et raisonnable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie.

M. François Loos, *ministre délégué à l'industrie*. Monsieur le député, l'expérience que vous avez lancée en 1995 dans le canton de Vabre est si intéressante que La Poste veut l'étendre à l'ensemble du territoire. Elle souhaite en effet organiser au bénéfice de tous nos concitoyens un service de portage de plateaux-repas à domicile. Le tarif de ce service était, dans votre canton, de 1,50 euro environ...

M. Pascal Terrasse. Il a déjà dit tout ça !

M. le président. Monsieur Terrasse !

M. le ministre délégué à l'industrie. ...et il a fonctionné pendant dix ans à la plus grande satisfaction de tous.

Après que vous m'avez fait part de l'inflation des tarifs proposés par La Poste, j'ai demandé à son président qu'il vous propose des tarifs plus raisonnables. À cette fin, une réunion tripartite rassemblant La Poste, les élus et les associations concernées se tiendra dans la sous-préfecture de Castres.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tartuffe !

M. le ministre délégué à l'industrie. Cette réunion permettra de fixer des tarifs plus conformes à vos souhaits et à la réputation que La Poste veut acquérir dans ce domaine. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3180

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 24 janvier 2007